

A white silhouette map of Brittany is centered on the page, set against a background of a dense forest with trees in shades of green and blue. In the top right and bottom left corners, there are decorative white wavy lines that resemble topographic contours.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

www.pays-de-brest.fr

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



SOMMAIRE

4 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
DU PAYS DE BREST

5 PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU PAYS DE BREST

10 LE SCOT DU PAYS DE BREST

11 LE SIG GÉOPAYSDEBREST

12 ECONOMIE ET EMPLOI

16 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

18 ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

21 SERVICES AU PUBLIC

23 POLITIQUES CONTRACTUELLES

28 LA COMMUNICATION

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 fut une année de véritable redémarrage de nos activités au sein du Pôle métropolitain après les épisodes d'élections et de forte pandémie.

C'est ainsi que de nombreuses actions ont pu être initiées dans le domaine de la santé dans le cadre du Contrat Local de Santé : la coordination du Mois sans tabac en novembre a permis une forte mobilisation d'acteurs pour la mise en place de consultations délocalisées d'aide au sevrage tabagique sur tout le Pays de Brest en direction des publics en situation de précarité et/ou éloignés des offres de prévention. Des formations en santé mentale des jeunes ont été proposées aux acteurs, bénévoles ou professionnels qui côtoient les publics jeunes dans leur activité quotidienne.

La transition écologique, au cœur de nos préoccupations depuis de nombreuses années, a également été accompagnée dans une logique de coopérations entre nos intercommunalités pour promouvoir notre cadastre solaire et poursuivre notre ambitieuse étude de planification énergétique. Cette dernière étant essentielle au développement massif des énergies renouvelables. Avec nos collègues du Pays du Mans nous innovons en réalisant une étude d'opportunité et de faisabilité d'un fonds carbone local.

Dans le domaine économique, les acteurs de notre Cluster algues ont décidé de dépasser les limites administratives du Pays de Brest en s'orientant vers une structuration régionale afin de mieux correspondre à la réalité de la filière et de donner davantage d'assise et d'ambitions au cluster.

Lancé début 2021, le site internet "J'implante mon entreprise" rassemble 800 offres de bureaux, de locaux d'activités ou commerciaux ainsi que d'espaces pour entreprendre. Il a démontré son utilité avec des usages qui augmentent en quantité et en qualité.

Sur le sujet des mobilités, nous avons accompagné les intercommunalités dans leur prise de compétence et avons défendu auprès du Conseil Régional la nécessité de travailler ensemble sur certains sujets de mobilité à l'échelle du périmètre du Pays de Brest. Nous avons été entendus.

Ces quelques exemples d'actions montrent l'importance de poursuivre nos politiques de coopérations et de solidarités, et d'autant plus face aux défis des transitions qui nous attendent. La révision du SCoT en cours nous a déjà permis de poser les bases des enjeux futurs de notre territoire.

François CUILLANDRE



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST

Le Pays de Brest compte 103 communes et 7 intercommunalités.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU PAYS DE BREST :

422 946

habitants en 2019
(+ 0,34%/an)

600

km de linéaire
côtier

20 232

entreprises (industrie,
commerce, services)

210 200

hectares

150 576

emplois salariés

30 892

étudiants

LE PÔLE METROPOLITAIN : UN ESPACE DE COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis 20 ans, les élus du Pays de Brest se sont organisés, sous forme associative puis en Pôle métropolitain à partir de 2012, pour constituer un espace de dialogue afin de penser en commun les politiques publiques sur un bassin de vie et d'emploi de plus de 420 000 habitants aujourd'hui. Cette recherche de cohérence et de convergence permet de rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques publiques.

À partir d'une lecture partagée de la réalité du territoire comme véritable bassin de vie et d'emploi, le Pays de Brest s'est constitué en adoptant l'adage suivant "ce qui est bon pour Brest est bon pour nous tous et inversement". C'est ainsi que naturellement, le périmètre du SCoT a épousé les contours du Pays de Brest pour devenir l'un des plus grands SCoT de France en 2004. Depuis 2015, la communauté urbaine de Brest est devenue métropole en faisant valoir l'importance des fonctions métropolitaines à Brest et son positionnement au cœur du bassin d'emploi. Et la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay nous a rejoint en 2017.

PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

LES MEMBRES DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

- Brest métropole
- Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas
- Les communautés de communes : du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, de Lesneven-Côte des Légendes, de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

QUE FAIT LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Il est compétent en matière de SCoT sur le territoire du Pays de Brest.

Il conduit des actions d'intérêt métropolitain dans les champs suivants :

- Economie et emploi
- Transition énergétique
- Accessibilité et mobilité
- Services au public

Il mobilise des financements au bénéfice des acteurs publics et privés du Pays de Brest :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat
- Programmes européens (LEADER et DLAL FEAMP)
- Réponses à des appels à projets de l'ADEME, du conseil régional (mobilité durable, transition écologique...)

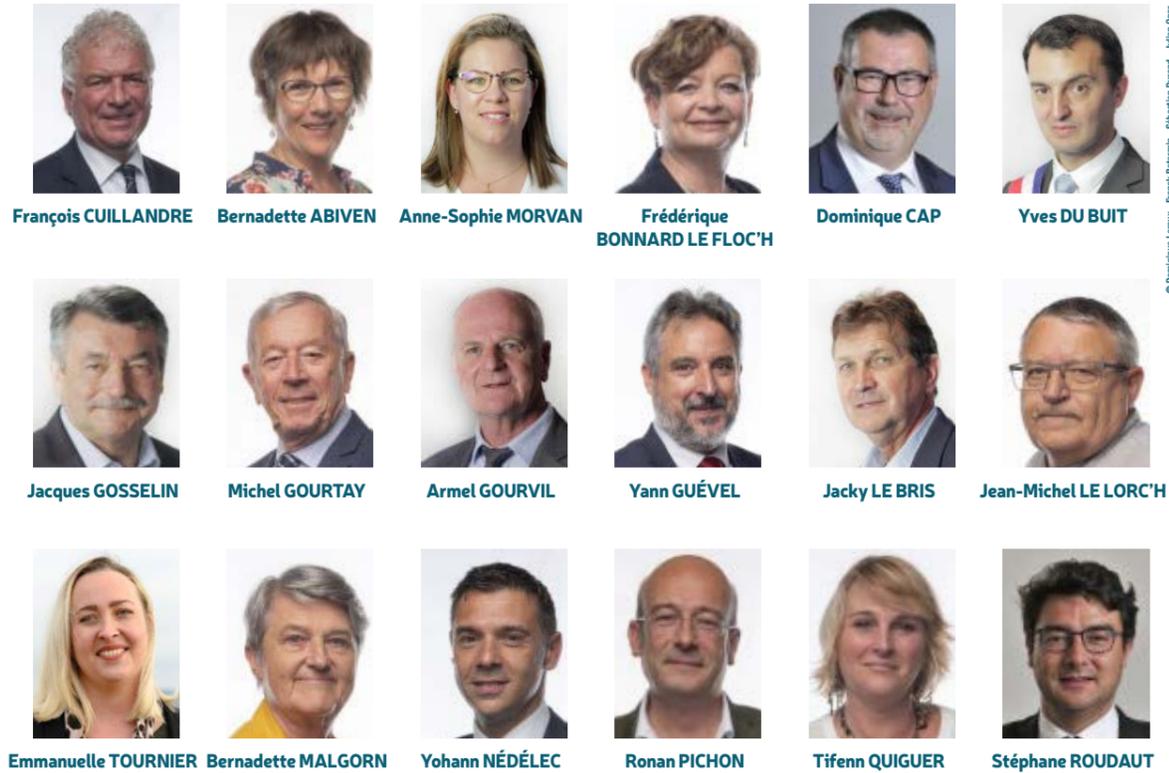


Les instances du Pôle métropolitain

LE CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Il s'est réuni à 5 reprises en 2021.

BREST MÉTROPOLE



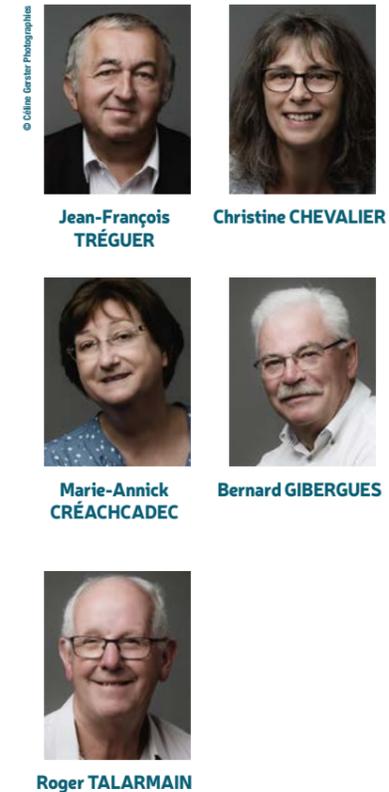
CC PAYS D'IROISE



CA PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS



CC PAYS DES ABERS



C LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES



CC PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME



CC PLEYBEN-CHÂTEAULIN-PORZAY



LE BUREAU

Constitué d'un Président et de 7 Vice-Présidents, chaque intercommunalité du Pays de Brest est représentée.

Le bureau s'est réuni à 5 reprises en 2021.



Une ingénierie L'équipe salariée

Thierry CANN thierry.cann@pays-de-brest.fr
Directeur 02 98 00 62 31

Anne LE NAOUR anne.le-naour@pays-de-brest.fr
Assistante de direction 02 98 00 62 30

Mickaèle LE BARS mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr
Chargée des politiques contractuelles 02 98 00 62 34

Luce DEMANGEON luce.demangeon@pays-de-brest.fr
Chargée de mission fonds européens 02 98 00 62 37

Sterenn APPÉRÉ sterenn.appere@pays-de-brest.fr
Gestionnaire des programmes européens 02 98 00 62 38

Erwan BUREL erwan.burel@pays-de-brest.fr
Chargé de mission économie 02 98 00 62 32

Caroline PELTIER caroline.peltier@pays-de-brest.fr
Cheffe de projet Cluster algues 07 60 83 73 56

Laura RIOS GUARDIOLA laura.rios@pays-de-brest.fr
Chargée de mission santé 02 98 00 62 35

Lucie KERMARGORET lucie.kermagoret@pays-de-brest.fr
Chargée de mission santé 02 98 00 62 39

Anne JAFFRELOT anne.jaffrelot@pays-de-brest.fr
Chargée de mission Transition écologique 02 98 00 62 33

Ève QUILLÉVÉRÉ eve.quillevere@pays-de-brest.fr
Chargée de mission mobilité durable 02 98 00 62 36

Marine CLÉMENT marine.clement@pays-de-brest.fr
Chargée de mission Candidature Leader 02 57 68 02 46

Des conventions avec :

ADEUPa
Brest métropole (SIG, Infra numériques)

Budget 2021



- Cotisations et contributions : Brest métropole (SIG, THD), ADEUPa, Ener'gence, FédéSCoT et C2D bretons
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Dotations aux amortissements



- Contribution des membres
- Autres organismes (ARS, ADEME, refacturation GIP, FNADT)
- Report de l'exercice N-1
- Conseil régional - contrat partenariat
- Fonds européens
- Dotation Générale de Décentralisation

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2021, report année précédente inclus, est de 183 407,34 €.



- Concession et droits : Berger Levraut et YellowCake
- Matériel de bureau et informatique
- Mobilier



- Exédent de fonctionnement capitalisé
- Dotation aux amortissements (section de fonctionnement)
- Subvention d'investissement Région SI Foncier

LE SCOT DU PAYS DE BREST

LA RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE BREST

Dans le cadre de la révision du SCoT du Pays de Brest, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a organisé deux séminaires en 2021, pour partager avec les élus du Pays de Brest et ses partenaires des éléments de diagnostic.

Le premier, intitulé "Hériter : le Pays de Brest d'hier à aujourd'hui", s'est tenu le 5 octobre 2021 à Pleyben et a plongé les 140 participants dans l'histoire du Pays de Brest et son héritage patrimonial, paysager et environnemental.

Le deuxième séminaire, intitulé "Se situer : le Pays de Brest aujourd'hui", s'est tenu le 23 novembre 2021 à Plabennec et a permis aux 130 participants de comprendre les dynamiques actuelles du territoire en matière de démographie, d'économie, de déplacements, de foncier, de logements, d'environnement et de ressources.

Un troisième volet est prévu en 2022 pour clore ce cycle. Il invitera les participants à débattre autour de trois grands thèmes : la transition démographique, la transition foncière et la transition environnementale.



VERS UNE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCOT DU PAYS DE CHÂTEAULIN ET DU PORZAY

La loi ELAN renforce les compétences des schémas de cohérence territoriale (SCoT) en matière d'application de la loi Littoral. Ces derniers doivent désormais déterminer les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés, et en définir la localisation.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé en 2021 une procédure de modification simplifiée du SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay pour y intégrer ces nouveaux éléments. Il a estimé que cette procédure nécessite une évaluation environnementale et en a confié la réalisation au bureau d'études SCE – Ateliers Up+. Le Pôle métropolitain envisage l'approbation de cette modification simplifiée en 2022.

RÉFLEXION AUTOUR DE LA MISE EN PLACE D'UNE CONFÉRENCE DES SCOT À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La loi Climat et Résilience a été promulguée en août 2021. Elle invite notamment les établissements publics en charge de SCoT à se rassembler en "conférence", afin de faire des propositions aux Régions de territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces dans les SRADDET.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest s'est donc rapproché des autres SCoT bretons dès l'automne 2021 sur ce sujet. Les discussions ont porté en premier lieu sur la nécessité d'avoir les mêmes références, et donc un outil et des méthodes de suivi et de mesures de la consommation d'espaces identiques à l'échelle régionale.

LE SIG GEOPAYSDEBREST

GéoPaysdeBrest offre au grand public et aux collectivités de multiples services d'accès aux données permettant une meilleure connaissance et valorisation du territoire

Nouveaux services

- Début 2021, les nouveaux **visualiseurs** simples et avancés ont été mis en ligne. Plus ergonomiques, ils disposent de nouvelles fonctionnalités et sont utilisables en mobilité.
- Grâce aux **photographies aériennes de 1952** mises à disposition par GéoBretagne, une application permettant la comparaison avec la photographie actuelle a été publiée.
- Le SCoT du Pays de Brest de 2020 ainsi que celui du Pays de Châteaulin et du Porzay de 2016 ont été publiés sur le **GéoPortail de l'urbanisme**.

Nouvelles données

- En plus des mises à jour régulières du SIG, de nouvelles données ont été intégrées :
- **Photographie aérienne 2021** d'une précision de 20 cm
 - **Cadastre Napoléonien** sur Brest métropole
 - Inventaire des **locaux commerciaux** occupés ou vacants sur Brest métropole et sur la commune de landerneau
 - Données produites pour l'élaboration du SCoT par l'ADEUPa
 - Inventaire des **équipements vélo** engagé sur Brest métropole et la C de Lesneven-Côte des légendes

Réutilisations

- Des données de GéoPaysdeBrest ont été réutilisées sur le nouveau portail paysdebrest-implantation-entreprises.bzh ouvert en début d'année.
- Deux applications ont été mises en place à destination des **familles et des jeunes** sur le territoire de la Communauté de Lesneven-Côte des légendes, afin de les renseigner au mieux sur les services existants.
- Ouverture d'une application permettant la localisation des **cellules commerciales** sur la commune de Landerneau.

Accompagnement

- Au titre de l'accompagnement des collectivités dans leurs projets intégrant une dimension géographique, trois actions ont notamment été menées :
- Accompagnement à la **dénomination et la numérotation des voies**
 - Contrôle qualité des premiers lots de données reçus du **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)**
 - Nouvelles versions du cahier des charges et du module de création des **plans de recensement**

Communication

- Production de deux nouveaux **flyers** présentant des services proposés par GéoPaysdeBrest.
- Présentation de la gestion des données adresses sur le Pays a été faite lors de la conférence francophone des utilisateurs des logiciels ESRI.
- Accueil, durant deux jours, de deux collaborateurs de l'IGN en «immersion» afin d'approfondir ensemble de nouvelles pratiques collaboratives de production de données géographiques.

GéoPaysdeBrest en 2021 en quelques chiffres, c'est :

1 986 visites par mois du visualiseur simple

2 472 visites par mois du visualiseur avancé

203 comptes actifs

329 lots de données en Open Data

Plus d'informations sur <https://geo.pays-de-brest.fr/>

ÉCONOMIE & EMPLOI

Développement de la filière algues

Le Cluster algues, initié par le Pôle métropolitain en 2018, rassemble des acteurs privés et publics autour d'objectifs stratégiques communs. Aujourd'hui le Cluster algues entre dans une nouvelle phase avec le projet d'étendre son périmètre d'action à la Bretagne.

La mise en place du Cluster algues a permis de fédérer les acteurs locaux de la filière autour de projets collaboratifs au cours des trois dernières années, en particulier :

- **Travaux sur la qualité et traçabilité des algues** : ils posent les bases d'un travail collectif à poursuivre pour répondre aux exigences croissantes des marchés et peser sur le cadre normatif et réglementaire qui encadre la valorisation des algues.
- **Etude économique de la filière** : elle permet d'évaluer son développement et de mieux connaître les interactions entre les différents maillons.
- **Outils de communication** : site internet, lettres d'information, etc., ces outils sont le support d'une communication positive qu'il convient d'amplifier et de développer dans la durée.
- **Renforcement du dialogue entre les composantes de la filière** : ces avancées reconnues par les acteurs impliqués doivent se renforcer à l'avenir.

VERS UN CLUSTER ALGUES BRETAGNE

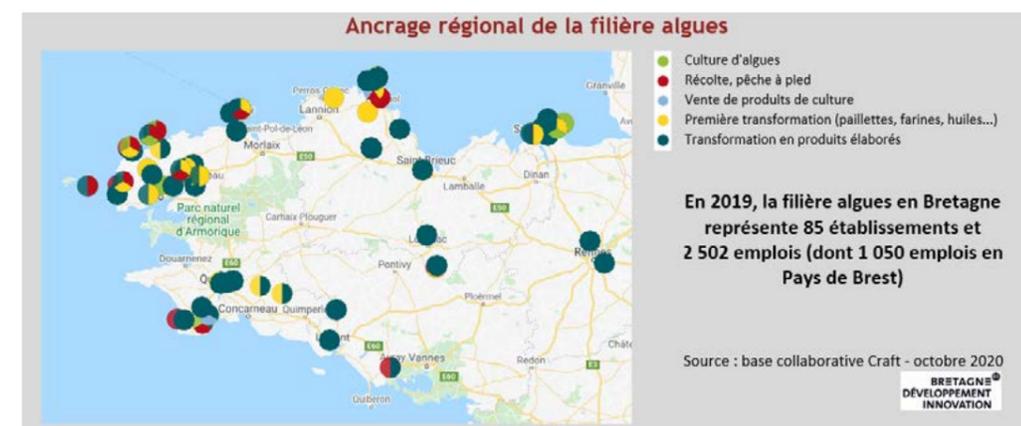
Aujourd'hui le Cluster algues entre dans une nouvelle phase : ses membres impliqués à l'échelle du Pays de Brest ont souhaité étendre son périmètre d'action à la Bretagne et inscrire la démarche dans la durée. L'objectif fixé est l'installation opérationnelle d'un "Cluster algues Bretagne" ; la création d'une association dédiée est envisagée afin de favoriser une large adhésion des entreprises et des acteurs publics et privés bretons.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest porte l'ingénierie du Cluster pendant cette phase de structuration régionale. Avec le soutien financier de l'Etat, il a recruté une cheffe de projet afin d'animer la démarche de transition vers un "Cluster algues Bretagne" :

- Cette démarche doit permettre d'associer les acteurs bretons publics et privés concernés et de préciser avec eux la stratégie et le plan d'actions, dans la continuité des actions engagées et en complémentarité avec l'écosystème régional ; il s'agit également de préciser et valider les contours de la nouvelle organisation (statuts, gouvernance, adhésions, budget...);
- La cheffe de projet continuera en parallèle à animer le plan d'actions du Cluster algues, en poursuivant les actions déjà engagées sur la qualité-traçabilité, en préparant l'élargissement de l'étude économique, via l'animation des outils de communication.
- Le comité de pilotage du Cluster algues se réunira de nouveau et aura vocation à s'élargir pour accompagner la démarche de structuration régionale ; cette instance a été mise en place au démarrage pour créer les conditions d'un travail collaboratif entre les parties prenantes.

FOCUS SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CLUSTER

- **Site internet du Cluster** : www.clusteralgues-brest.bzh
- **Vidéo de promotion du Cluster** : <https://youtu.be/yYMZ9bBF4Dk>
- **Dernière lettre d'information (sur la qualité des algues)** : <https://cutt.ly/av7hbS9>



Développement de la filière forêt-bois



Le Pôle métropolitain et Fibois Bretagne collaborent depuis 2019 avec l'objectif de soutenir le développement de la filière forêt-bois sur le Pays de Brest. Dans ce cadre, après une phase de diagnostic territorial, les partenaires ont défini un programme d'actions partenarial pour la période 2022-2024 visant à accélérer la montée en compétences sur le bois d'œuvre et à accompagner la structuration de la filière en rapprochant amont et aval.

Pourquoi une stratégie centrée sur le bois d'œuvre ? Avec la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020), la construction bois devrait se généraliser et le Pays de Brest dispose d'une industrie leader au niveau régional et d'un appareil de formation performant en construction bois, il a donc intérêt à soutenir la filière bois d'œuvre. D'autre part le bois d'œuvre génère une forte valeur ajoutée et un effet multiplicateur (en amont si on mobilise la ressource locale, en aval à travers les sous-produits valorisables en énergie).



LE PROGRAMME PARTENARIAL 2022-2024

Le programme d'actions est le suivant :

- **Action 1** : promouvoir la solution bois auprès des donneurs d'ordre
- **Action 2** : assister les collectivités dans leurs projets bois d'œuvre
- **Action 3** : animer le réseau de compétences en bois d'œuvre
- **Action 4** : stimuler l'attractivité et la montée en compétences des entreprises
- **Action 5** : mobiliser les propriétaires forestiers et la ressource en bois local
- **Action 6** : concevoir du mobilier en bois local et en auto-construction
- **Action 7** : promouvoir la solution bois auprès des habitants
- **Action 8** : pilotage, coordination et communication du programme d'actions

La mise en œuvre est organisée comme suit :

- Fibois Bretagne est maître d'ouvrage des actions 1, 2, 3, 4 et 7
- Le CRPF est maître d'ouvrage de l'action 5
- Le CAUE 29 est maître d'ouvrage de l'action 6
- Le Pôle métropolitain est maître d'ouvrage de l'action 8

J'implante mon entreprise en Pays de Brest !

Trouver ses bureaux, son local d'activité, son local commercial, un espace pour entreprendre... Lancé début 2021, "J'implante mon entreprise" rassemble 800 offres et oriente les demandes vers les bons interlocuteurs. Un outil de référence pour des entreprises utilisatrices situées en Pays de Brest (43%) mais aussi hors Bretagne (41%).

Cet outil a été conçu par le Pôle métropolitain en collaboration avec des agences spécialisées dans l'immobilier d'entreprise, les services économiques des EPCI, le service SIG GéoPaysdeBrest, l'ADEUPa et l'équipe marketing Brest Life de Brest métropole.

OBJECTIFS DU PORTAIL

- Rendre visible et attractive l'offre de locaux professionnels
- Apporter aux entrepreneurs un premier niveau d'information
- Orienter les demandes vers les bons interlocuteurs

OFFRE DE SERVICES DU PORTAIL

- Une offre de 800 locaux professionnels géolocalisée
- Une entrée dédiée aux jeunes entreprises avec des espaces pour entreprendre
- Des outils d'aide à la décision (observatoire du marché des locaux, espaces économiques, polarités commerciales, filières économiques, conjoncture...)
- Un réseau de partenaires à disposition des entreprises

UN OUTIL DE PROXIMITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ

Ce portail de services s'adresse aux entrepreneurs du territoire mais c'est aussi un outil d'attractivité :

- 13 000 connexions et 58 000 pages consultées
- 59% d'utilisateurs bretons dont 43% en Pays de Brest
- 41% d'utilisateurs hors Bretagne dont 25% franciliens
- 230 contacts par téléphone et 165 par mail générés directement par le portail



Un portail qui facilite l'implantation des entreprises et donne à voir l'économie de notre territoire

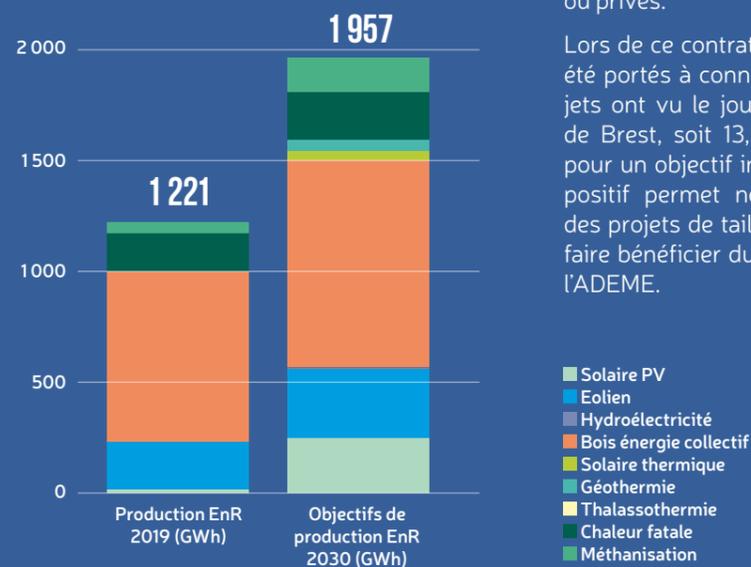
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2021, le Pôle Métropolitain a poursuivi la dynamique engagée en faveur de la transition énergétique et écologique auprès de ses membres, afin de faciliter et coordonner les démarches communes sur le territoire.

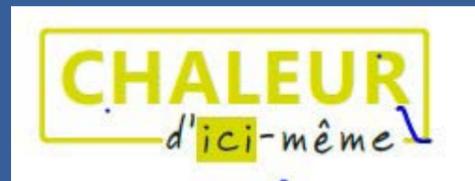
PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

L'étude de planification énergétique territoriale a été lancée en 2020, afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le Pays de Brest. Elle est co-financée par l'ADEME, la Région Bretagne et la Banque des Territoires. L'année 2021 a été marquée par l'état des lieux et l'étude du gisement en énergies renouvelables ainsi que par l'élaboration d'une stratégie de développement à horizon 2030, notamment grâce aux ateliers organisés par notre prestataire, à l'échelle des EPCI. Au total ces ateliers ont mobilisé près de 150 acteurs.

L'étude se poursuit en 2022 par l'élaboration d'un plan d'action et l'organisation d'un séminaire de restitution auquel l'ensemble des participants seront conviés.



DISPOSITIF CHALEUR D'ICI MÊME 2018-2021



Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest et l'ADEME Bretagne ont signé un Contrat d'Objectif Territorial pour la période 2018-2021, afin de développer les énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

Ce programme, baptisé "chaleur d'ici même", a été développé avec Brest métropole et Ener'gence, pour l'animation, les conseils techniques et l'accompagnement des demandes de subvention des porteurs publics ou privés.

Lors de ce contrat territorial, 130 projets ont été portés à connaissance. Au final, 23 projets ont vu le jour sur le territoire du Pays de Brest, soit 13,5 GWh de production/an, pour un objectif initial fixé à 6 GWh. Ce dispositif permet notamment d'accompagner des projets de taille plus modeste, et de leur faire bénéficier du fonds chaleur financé par l'ADEME.



CRÉATION D'UN CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre solaire du Pays de Brest est un outil cartographique qui permet de disposer d'une estimation du potentiel de production d'énergie solaire pour l'ensemble des toitures présentes sur le territoire des intercommunalités du Pays de Brest.

L'outil a été créé en interne par le service SIG du Pôle métropolitain du Pays de Brest, afin que l'ensemble des habitants et acteurs économiques du territoire puissent l'utiliser librement. Lorsqu'ils sont intéressés, ils sont orientés vers Ener'gence. Il est disponible sur le site des collectivités à l'adresse suivante : www.pays-de-brest.fr/cadastre-solaire

En 2021, un marché a été passé avec Ener'gence pour la promotion et l'animation de ce cadastre solaire, grâce à des fonds Européens LEADER.

Cette promotion comprend la création d'outils de communication, mais également des réunions publiques d'informations à destination des élus ou encore des "cafés solaires" pour les entreprises, afin d'étudier et d'accompagner les opportunités d'installations.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN FONDS CARBONE LOCAL

En 2021, le Pôle Métropolitain et le Pays du Mans ont lancé une étude conjointe dans le cadre d'un financement européen LEADER, afin d'évaluer l'opportunité de créer un fonds carbone local. Cet outil devrait permettre aux partenaires mobilisés de financer des actions de réduction des gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone.

La Coopérative Carbone de La Rochelle avec laquelle nous avons passé un marché, a notamment réalisé 2 ateliers afin d'accueillir les acteurs du territoire à cette démarche innovante et aux enjeux d'un fonds carbone local. En septembre dernier, les élus et techniciens se sont rendus à La Rochelle dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2040, afin d'y découvrir l'initiative de La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

ACCESSIBILITÉ & MOBILITÉ

Mission aménagement numérique

Depuis de nombreuses années, le Pôle métropolitain a confié au service numérique de Brest métropole le soin d'accompagner les communautés de communes du Pays de Brest sur les questions d'infrastructures numériques. En 2021, les missions furent les suivantes :

- 1.** Gestion patrimoniale des infrastructures numériques : fourreaux, pré fibrage optique des aménagements publics et privés (voir notamment le guide objectif fibre <https://www.objectif-fibre.fr/files/documents/27112017-guide-locaux-individuels-version-finale-bd.pdf>)
- 2.** Accompagnement technique pour le dévoilement de réseaux de communications électroniques (fourreaux et fibres optiques) et l'aménagement de nouvelles zones d'activités
- 3.** Accompagnement des communautés de communes dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit (Phase 1 et Phase 2 FTTH en cours de déploiement)
- 4.** Accompagnement et réponses aux sollicitations des particuliers concernant les déploiements du FTTH sur l'ensemble du territoire du Pays de Brest (BTHD et zone de déploiement privé)
- 5.** Accompagnement administratif et gestion technique du réseau THD dans les ZAE (pilotage astreinte, relations avec les opérateurs et utilisateurs du réseau, calcul facturation, suivi des opérations,...) et relations avec les différentes entités publiques et privées concernant l'avenir de ce réseau (future intégration de ce réseau dans le cadre des déploiements de Bretagne Très Haut Débit)
- 6.** Intégration d'une partie structurante du réseau fibre départemental (Pen Ar Bed Numérique) cédé à 4 EPCI : intégration dans le logiciel métier permettant l'exploitation du réseau suivi des missions permettant la cession du réseau : analyse, récolement et livrables du Département, audits réalisés, suivi des opérations liées à la cession avec l'exploitant en place (Axione)
- 7.** Appui des EPCI dans les réponses aux sollicitations d'entreprises du territoire quant à leurs recherches de solutions d'accès au numérique, échange avec opérateurs sur les possibilités d'interconnexion du réseau de Brest métropole vers les autres EPCI
- 8.** Accompagnement des communautés de communes dans le cadre du programme national de New Deal Mobile (dispositif d'amélioration de la couverture mobile 4G)

Mobilité durable

En 2021, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a poursuivi ses actions en faveur des mobilités durables. Cette démarche, engagée depuis 2018, s'articule autour de 5 axes :

- Améliorer la visibilité de l'offre de mobilité existante
- Coordonner les acteurs de la mobilité pour renforcer la cohérence et l'articulation des actions menées
- Accompagner les changements de comportement, l'autonomie et le retour à l'emploi
- Développer des solutions de mobilité innovantes
- Développer l'intermodalité et les aménagements en faveur des mobilités alternatives

DIFFUSION DES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2021, la mission mobilité a poursuivi la diffusion des éléments de communication créés pour améliorer la visibilité de l'offre de mobilité existante sur le territoire, comme le livret "Les solutions pour se déplacer dans le Pays de Brest" et les vidéos de promotion des modes de transport alternatifs à la voiture. Ces outils de communication ont été transmis aux EPCI et aux offices de tourisme, et publiés sur les sites internet des communes, pour mieux renseigner les habitants.



Pour trouver ces éléments sur le site du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

<https://www.pays-de-brest.fr/mobilite-durable/mission-mobilite-durable/517-les-outils-de-communication-mobilite-durable>

COORDINATION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ

Le Pôle métropolitain a continué sa **mission de coordination des acteurs de la mobilité**. Le 1^{er} juillet 2021, les 5 communautés de communes et la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas ont pris la compétence mobilité et sont donc devenues Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Le Pôle métropolitain facilite les échanges entre les différentes AOM du territoire, et avec différents interlocuteurs et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, associations et acteurs privés de la mobilité, etc.).

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain a réalisé un **état des lieux des attentes des EPCI en termes de liaisons supra-communautaires** (en transports en commun notamment), ce qui a permis d'initier un travail politique et technique avec le Conseil régional qui va se poursuivre en 2022.

Afin de faciliter les échanges et de renforcer les dynamiques locales existantes autour de la mobilité à l'échelle du Pays de Brest, le Pôle métropolitain a également organisé **la première réunion du club des acteurs de la mobilité du Pays de Brest** le 26 novembre 2021.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS LOCAUX POUR PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DURABLES

Les journées mobilité organisées à Châteaulin le 21 septembre 2021 et à Crozon le 23 septembre 2021 par les EPCI en partenariat avec Don Bosco mobilité, ont réuni les acteurs locaux de la mobilité et ont permis de sensibiliser le grand public aux enjeux de la mobilité durable. Il était notamment possible de tester des vélos à assistance électrique, de réparer son vélo ou encore de se renseigner sur les lignes de car existantes et sur l'outil OuestGo pour le covoiturage.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT : FAVORISER LE RECOURS AU COVOITURAGE

En 2021, plusieurs EPCI du Pays de Brest ont lancé un travail de promotion du covoiturage en partenariat avec l'association Ehop. Un plan d'actions adapté aux enjeux de chaque intercommunalité a été défini, et se décline en actions de communication et de sensibilisation ciblant différents publics (habitants, entreprises, etc.).



SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE ET DES SERVICES EN CENTRALITÉ

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a travaillé en 2021 sur un schéma des aires de covoiturage et des services en centralité. Un inventaire des aires de covoiturage existantes a été réalisé auprès des communes, permettant d'avoir une vision des aires communales, intercommunales, départementales, ou encore informelles. Cette enquête a également permis de recenser les lieux où de nouvelles aires de covoiturage pourraient être aménagées. Ce travail va se poursuivre en 2022 par un accompagnement des EPCI et des communes intéressées par le sujet.

LA GESTION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT TENMOD 2020 AVEC LES EPCI DU PAYS DE BREST

La mission mobilité du Pays de Brest bénéficie d'un soutien technique et financier de l'ADEME pour deux ans (2021 – 2022) pour la mise en œuvre de son plan d'actions, dans le cadre de l'AMI TENMOD (territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables). L'AMI TENMOD vient notamment participer au financement des actions de promotion des mobilités durables, solidaires et actives, organisées par les EPCI avec les associations locales comme Ehop, Brest A Pied A Vélo (BAPAV), et Don Bosco Mobilité, comme les journées mobilité et le plan d'actions sur le covoiturage.

SERVICES AU PUBLIC

Le Contrat Local de Santé

Pour renforcer la capacité à mettre en œuvre les actions du CLS, une deuxième chargée de mission a été recrutée à compter de septembre 2021 avec le soutien de l'ARS et du Conseil Départemental du Finistère.

En 2021, les thématiques abordées ont été nombreuses avec des approches et modes d'action diversifiés.

1 ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES PUBLICS : MOIS SANS TABAC

Une fois de plus, dans le cadre du Mois sans tabac en novembre, une forte mobilisation a permis la mise en place de consultations délocalisées d'aide au sevrage tabagique en direction des publics en situation de précarité et/ou éloignés des offres de prévention. 181 consultations ont été menées par des tabacologues. Les consultations ont eu lieu dans des maisons de santé, maisons de l'emploi, de services aux publics, France Services, structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion, centres départementaux d'action sociale, centres sociaux, etc.

Le projet est soutenu par une dynamique partenariale riche avec des acteurs tels que le CHU de Brest, les CH de Landerneau et de Douarnenez, les CDAS du Pays de Brest, les infirmières insertion du Conseil Départemental, les Maisons de santé du Faou, Plonévez-Porzay et de Sizun, la Ligue contre le cancer et la faculté de médecine (service sanitaire), Familles Rurales. L'action a été financée par l'Agence Régionale de Santé.

2 DIAGNOSTIC SANTÉ ENVIRONNEMENT

L'année 2021 a été également consacrée à l'élaboration d'un diagnostic santé-environnement. La finalité de celui-ci est d'identifier les enjeux majeurs du territoire et d'élaborer un plan d'actions. Un état des lieux à partir d'indicateurs clés en lien avec la qualité de l'air, de l'eau, le bruit, l'urbanisme, l'habitat, etc. a été élaboré. La perception des enjeux a également été recueillie par des entretiens auprès d'une quarantaine d'acteurs et par une enquête auprès des élus qui a mobilisé 450 répondants. Deux séminaires de partage de diagnostic et d'élaboration des priorités et des actions seront organisés en 2022 avec la participation des élus et des professionnels du territoire travaillant sur cette thématique.

Un groupe ressource accompagne la démarche, composé de l'Université de Bretagne Occidentale, l'Observatoire Régional de la santé, l'Instance Régionale de Promotion de la santé Bretagne et l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

3 ORGANISATION DE FORMATIONS "SANTÉ MENTALE DES JEUNES" ET "SANTÉ BUCCODENTAIRE DES ENFANTS"

En 2021, deux formations ont été conçues avec les coordinations jeunesse des territoires de la CCPA, la CLCL et la CCPCAM autour de la santé mentale des jeunes et de la santé buccodentaire des enfants. Ces formations sont destinées aux acteurs, bénévoles ou professionnels, qui côtoient ces publics dans leur activité quotidienne.

L'objectif de la formation en santé mentale des jeunes est d'outiller les acteurs pour identifier le rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion de la santé mentale et le repérage du mal-être. A partir du développement de leurs compétences d'écoute, l'interconnaissance et la mise en réseau des acteurs, leur action peut contribuer à la création d'environnements favorables à la santé des jeunes.

Des partenaires nombreux ont été mobilisés pour sa mise en œuvre : IREPS, Maison des adolescents, association Addictions France, Points Accueil Ecoute Jeunes, Conseil Départemental, etc. Avec le soutien financier de l'ARS, les premiers groupes de formation démarreront début 2022, l'objectif étant de couvrir l'ensemble du territoire d'ici fin 2023.

La formation en santé buccodentaire cherche à sensibiliser les acteurs de l'enfance autour des notions de base, à concevoir et animer des actions de prévention auprès des enfants et des parents et à accompagner les structures dans leurs réflexions concernant les pratiques en interne (collations, accès au brosse-à-dents...).

Menée en partenariat avec la CPAM, la MSA et des professionnels de santé (diététicien-ne et dentiste du territoire), les premiers modules démarreront en 2022 dans la CLCL, la CCPI et la CCPCAM.

4 SOUTIEN AUX BESOINS DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE DANS L'OUEST DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

A partir du constat des difficultés que rencontrent les communes de Camaret et de Roscanvel liées à la pénurie de médecins, un travail d'accompagnement des acteurs du territoire, élus et professionnels de santé, a été mené à partir d'une feuille de route élaborée de manière collective. L'objectif de la démarche est d'établir des modalités communes d'accueil, de recherche et d'aide à l'installation de professionnels de santé, de soutenir les professionnels de santé dans la création d'un projet de santé pluriprofessionnel intercommunal et d'accompagner les élus dans la réalisation de choix immobiliers adaptés au projet de santé du territoire.

Cette dynamique mobilise des acteurs tels que le Conseil de l'Ordre des médecins, l'ARS, l'EHPAD de Camaret, le Centre Hospitalier de Crozon, les associations et cabinets des professionnels de santé du territoire.

Des actions de veille de démographie médicale sur d'autres territoires ont été menées sous forme de rencontres entre élus et professionnels de santé comme ça a été le cas dans le territoire de la CAPLD.

5 ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE

Plusieurs rencontres de travail avec les élus des territoires de la CCPCAM et la CAPLD et le secteur de psychiatrie publique de l'Hôpital de Lanterneau ont eu lieu afin de favoriser l'installation d'un Conseil Local de Santé Mentale en 2022 : identification des acteurs à mobiliser, repérages de problématiques et besoins, recherche de moyens pour assurer la coordination, etc.

Initié par les élus et co-animé avec l'hôpital, ce dispositif cherche à favoriser la coordination des acteurs du territoire dans l'amélioration de la santé mentale de la population, l'accompagnement des parcours de santé et l'intégration dans la cité des personnes vivant avec des handicaps et maladies mentales.

6 ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL D'ACTION

En 2021, plusieurs rencontres avec des EPCI et des partenaires (Conseil départemental, associations et acteurs de prévention, etc.) sur la thématique de "l'aller vers" ont eu lieu avec l'objectif de construire un cahier des charges et valider l'engagement des EPCI dans la création d'une unité mobile qui proposera des actions de santé itinérantes sur le territoire.

Des premières rencontres autour de l'activité physique et la santé ont été animées en partenariat avec le Conseil Territorial de santé. Ces rencontres ont permis d'initier la réflexion sur l'intégration de cet enjeu majeur de santé au sein du CLS et sa déclinaison à travers différentes actions qui verront le jour à partir de 2022.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le 8 juillet 2021, le CRTE du Pays de Brest a été signé par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, les 7 intercommunalités dont Brest métropole, le Préfet du Finistère, l'ADEME et la Banque des territoires.



Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est un contrat proposé par l'Etat aux intercommunalités ou groupements d'intercommunalités pour la période 2021-2026. Il doit s'articuler autour de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale avec pour objectif de simplifier et d'unifier les dispositifs financiers de l'Etat existants destinés aux collectivités. Il permet également de territorialiser le plan de relance ainsi que le futur Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Les élus du Pays de Brest ont décidé de se réunir pour élaborer ensemble leur CRTE. Un travail approfondi d'élaboration du diagnostic, de définition de l'ambition du territoire, d'identification d'orientations déclinées en plan d'actions, a été mené en lien étroit avec les intercommunalités, les communes et les acteurs socio-économiques.



Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique, le 8 juillet 2021.

Ainsi, le CRTE du Pays de Brest a pour objectif de répondre aux trois ambitions suivantes :

- Accompagner le développement d'une économie décarbonée et le besoin d'emplois qualifiés associés
- Renforcer l'attractivité des centralités dans un objectif de sobriété
- Préparer les capacités d'accueil actuelles et futures des populations et entreprises

Le CRTE se décline en 9 orientations et un plan d'actions :

- Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier
- Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière
- Œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone
- Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables
- Agir pour une eau de qualité et en quantité
- Tendre vers une meilleure autonomie énergétique du territoire
- Préserver la biodiversité et le patrimoine, et anticiper les submersions marines
- Soutenir et développer l'économie circulaire
- Accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation

Le CRTE a vocation à évoluer durant le mandat pour prendre en compte le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région ainsi que les nouveaux projets des collectivités ou issus de démarches telles que le contrat de rade.

Le contrat de partenariat 2016-2020

L'année 2021 a été marquée par la fin de la contractualisation territoriale avec le Conseil Régional de Bretagne pour ce qui est des crédits régionaux et de l'ITI FEDER, et la fin de la programmation des programmes européens LEADER et DLAL FEAMP.

LEADER

Le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) permet d'accompagner des projets collectifs et innovants, privés ou publics, en faveur du développement économique rural. Le Pays de Brest bénéficie d'une enveloppe de 1 963 375 € sur la période 2014-2022.

En 2021, près de 330 500 € de fonds LEADER ont été attribués pour 6 porteurs de projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable en CUP. Depuis le démarrage du programme en 2014, 36 projets ont été soutenus via les crédits LEADER.

Fiche-action LEADER	Intitulé du projet	Porteur de projet	Montant LEADER sollicité
FICHE-ACTION 1 Vers un parcours entrepreneurial innovant	Pas de projet déposé en 2021 sur cette thématique		
FICHE-ACTION 2 Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	Faisabilité d'une organisation collective d'alimentation locale (FOCAL)	Parc naturel régional d'Armorique	46 030,18 €
FICHE-ACTION 3 Vers une valorisation partagée de nos spécificités	Breizh Odyssee Landevennec	SAS Breizh Odyssee	75 000 €
	Thermographie aérienne mutWualisée entre 3 EPCI	Communauté Lesneven Côte des Légendes, Pays d'Iroise Communauté, Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	75 000 €
FICHE-ACTION 4 Vers une appropriation des opportunités économiques	Promotion du cadastre solaire en Pays de Brest	Pôle métropolitain du Pays de Brest	44 576,16 €
	Promotion et structuration de la filière forêt-bois en Pays de Brest	Pôle métropolitain du Pays de Brest	65 242,16 €
FICHE-ACTION 5 Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	Étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'un fonds carbone local - Coopération entre les Pôles métropolitains des Pays de Brest et du Mans	Pôle métropolitain du Pays de Brest	24 640 €
TOTAL			330 488,50 €

L'instruction des dossiers LEADER déposés par les porteurs de projets s'est accélérée en 2021 :

- 6 projets conventionnés soit 265 499,98 € de LEADER pour un montant total de 432 069,66 €
- 3 porteurs de projets payés soit 103 603 € de LEADER versé



Réhabilitation de l'hôtel Beauséjour à Landevennec en lieu emblématique de la culture bretonne. Source : Breizh Odyssee

DLAL FEAMP

Le programme DLAL FEAMP du Pays de Brest, doté d'une enveloppe de 972 000 €, a permis de soutenir 20 projets collectifs et innovants en faveur des filières pêche et aquaculture.

En 2021, le programme DLAL FEAMP (Développement Local mené par les Acteurs Locaux pour le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) se clôture après trois ans de collaborations prodigieuses avec les acteurs maritimes du territoire. La Commission mer et littoral du Pays de Brest (regroupant élus, professionnels de la mer, associations et établissements publics) a donc sélectionné les 2 derniers projets et attribué 45 868 € de fonds DLAL FEAMP :

Fiche-action DLAL FEAMP	Intitulé du projet	Porteur de projet	Montant DLAL FEAMP sollicité
FICHE-ACTION 2 Développer la cohabitation des usages du littoral pour une meilleure intégration spatiale des activités	Développement de la récolte d'algues à Molène	Aurélien Masson	19 468 €
FICHE-ACTION 2 Construire une connaissance partagée pour développer des pratiques durables	Prototypage d'un voilier de travail polyvalent : pêche et expertise environnementale	SKRAVIK Expéditions	26 400 €
TOTAL			45 868 €

Cette année 2021 clôture également la signature des dernières conventions des projets soutenus par le DLAL FEAMP. Les porteurs de projets ont dorénavant jusqu'à mai 2023 pour déposer leurs demandes de paiements.

- 11 projets conventionnés soit 366 297,38 € de DLAL FEAMP pour un montant total de 847 173,46 €
- 7 porteurs de projets payés soit 208 668,6 € de DLAL FEAMP versé



Voilier de l'association SKRAVIK en Rade de Brest. Source : Armand Patoir



Atelier évaluation LEADER - 10 décembre 2021 à Loperhet

ÉVALUATION

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a confié une évaluation plurifonds à deux bureaux d'études spécialistes des programmes européens (Eureka 21 et Stratégie Mer et Littoral) pour un montant de 39 000 € HT. Ce travail vise à dresser un bilan et des recommandations croisées entre les programmes LEADER et DLAL FEAMP durant la période 2014-2020. Une synthèse est en cours de rédaction sur les résultats de cette étude et sera diffusée au 2^e semestre 2022.

CARTE INTERACTIVE DES PROJETS SOUTENUS

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a réalisé, en partenariat avec le SIG Geo Pays de Brest, une carte interactive rassemblant l'ensemble des projets soutenus depuis 2017 via le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Brest 2014-2020.

Ce contrat de partenariat regroupe 4 fonds (crédits régionaux, LEADER, ITI FEDER, DLAL FEAMP) au service d'une diversité de projets :

- 25 millions € pour des projets publics et privés sur l'ensemble du Pays de Brest
- Plus de 180 projets soutenus dans les domaines de l'économie, l'emploi, l'aménagement urbain, le maritime, le tourisme, la transition écologique et la mobilité, les services au public
- Tous ces projets sont visibles via la carte interactive du Pays de Brest : <https://www.pays-de-brest.fr/contrat-de-partenariat/projets-soutenus>

2017-2020 | Une diversité de projets soutenus en Pays de Brest !

Cette carte rassemble les projets soutenus depuis 2017 via le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Brest 2014-2020. Un soutien dans le cadre d'une stratégie bâtie par les acteurs du Pays de Brest pour un territoire accessible, attractif, innovant, durable, résilient, économe.

Tous les projets | Economie et emploi | Aménagement urbain | Maritime | Transition écologique et mobilité | Tourisme | Services au public

Tous les projets | Economie et emploi | Aménagement urbain | Maritime | Transition écologique et mobilité | Tourisme | Services au public

Ti Jouets : réemploi de jeux et jouets usagés

Recyclage des jeux et jouets, issus des dons, réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion professionnelle

Animations visant à étendre le dispositif Ti Jouets, déjà bien implanté à Brest métropole, au sein des 4 communautés de communes du Pays de Brest :

- Ventes éphémères à destination notamment des réseaux d'assistants maternelles, en fonction des besoins annuels.
- Actions d'animation au sein des crèches, écoles et collèges : collecte, bourses aux livres, ventes solidaires.
- Visites de l'atelier de Lanerneau (chantier d'insertion de 10 salariés) par les professionnels de la petite enfance pour découvrir et apprécier le processus de production et de qualité du recyclage de jeux et jouets. Ces visites doivent permettre de sortir du système d'achat par catalogue, toucher, tester les jouets et compléter leur matériel.

Contact
Association Don Bosco
02 98 23 98 99
tjouets@donbosco.asso.fr

Calendrier
Lancement du projet : septembre 2018 - Durée 2 ans

Financement
LEADER : 50 000 €
Crédits régionaux : 7 400 €

[En savoir plus](#)

COMMUNICATION

LE SITE WEB DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

www.pays-de-brest.fr

AUDIENCE 2021 :
18 688 UTILISATEURS
26 182 SESSIONS
57 454 PAGES VUES



LA NEWSLETTER DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Inscription aux newsletters :
[www.pays-de-brest.fr/
inscrivez-vous-a-nos-newsletters](http://www.pays-de-brest.fr/inscrivez-vous-a-nos-newsletters)



SCOT DU PAYS DE BREST



Le SCoT du Pays de Brest en révision

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé la révision de son SCoT avec pour principal objectif un document unique à l'échelle du territoire du Pays de Brest, qui s'est étendu en 2017 avec l'adhésion de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Parzay. Il s'agit également d'approfondir certains enjeux d'avenir importants autour des questions maritimes, du foncier, de l'habitat, de l'économie.

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



18 rue Jean Jaurès
B.P. 61321
29213 BREST cedex 1

Tél. 02 98 00 62 30

contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr